



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 54209

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des personnes ayant été employées à l'étranger sur la base d'un contrat de travail rédigé en France et rémunérées par la direction des relations économiques extérieures qui, au moment de la liquidation de leurs droits à retraite, découvrent n'avoir jamais cotisé tant en France que dans le pays où ils ont travaillé. Paradoxalement, après avoir parfois oeuvré pendant près de vingt ans dans différents pays pour l'Etat français, les intéressés ne perçoivent rien de ce dernier, ce qui provoque des situations de détresse matérielle très importantes, notamment pour des femmes seules. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être envisagées pour un soutien à ces personnes aujourd'hui en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54209

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6673

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)